

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11-03-2019 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Vote des comptes administratifs** :

Pour le **budget communal**, les dépenses de fonctionnement représentent 344 777.89 € (contre 315 849.12 € en 2017, soit + 9%), les recettes s'élèvent, quant à elles, à 410 718.81 € (contre 403 588.66 € en 2017, soit + 2%), ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 65 940.92 € pour 2018. En rajoutant 140 000 € de report de résultat 2017, il y a **205 940.92 €** de résultat de clôture à affecter.

Les charges ont davantage augmenté que les recettes car les dotations ont continué de baisser, et quelques postes, tels les carburants et combustibles ont augmenté fortement. Le budget lotissement a également été clos avec son déficit absorbé par le budget principal.

En ce qui concerne la section investissement, les dépenses s'élèvent à 221 258.39 €, les recettes à 244 808.17 €, soit un résultat excédentaire de 23 549.78 €, mais en rajoutant les résultats de l'année précédente de 43 651.84 €, il y a **67 201.62 €** de report cumulé.

Pour le **budget assainissement**, les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse à 33 135.74 €. Les recettes sont à hauteur de 33 331.32 €. Ces chiffres donnent par conséquent un excédent de 195.58 € pour 2018, auxquels il convient d'ajouter 20 198 € de 2017, soit une affectation à faire de **20 393.58 €**.

Pour la section investissement, avec 30 987.64 € de dépenses, pour 26 581.83 € de recettes, un besoin de financement de 4 405.81 € serait nécessaire, mais il faut rajouter le déficit de 3 669.20 € de l'année précédente, ce qui laisse un besoin de financement total de **8 075.01 €**.

La procédure de vote n'autorise pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif. Alain PREVOT est désigné pour présider la séance.

Après délibérations, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

- **Approbation des comptes de gestion** :

Les comptes de gestion, établis par le trésorier ne font apparaître aucune remarque ni observation de la part de ce dernier.

Après délibérations, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

- **Affectation des résultats** :

Budget communal :

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de **fonctionnement** cumulé de **205 940.92 €**, à affecter.

Pour la section **investissement**, nous avons un report positif de **67 201.62 €**.

Le maire propose d'affecter 105 940 € à la section investissement, ce qui laisse 100 000.92 € en R002 (excédent de fonctionnement).

Budget assainissement :

L'exercice 2018 est excédentaire en **fonctionnement** de **20 393.58 €**.

Pour la section **investissement** il y a un besoin de financement de **8 075.01 €**.

Il est donc nécessaire de reporter la somme de 8 075.01 € au 1068 de la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement, et le maire propose d'ajouter 1 243.99 € en section investissement au 1068, les 11 074 € restant sont donc affectés au R 002 de la section de fonctionnement.

Après délibérations, les affectations des résultats telles que proposées sont approuvées à l'unanimité.

- **Vote des taxes :**

Cette année, les bases devraient augmenter, cependant nous n'avons à ce jour aucune information de la DGFIP. Nous devrions malgré tout avoir une légère augmentation des recettes de la fiscalité locale.

Le budget étant très sain, il ne semble pas nécessaire d'augmenter les taux communaux, d'autant que les taux intercommunaux vont continuer d'augmenter suite à la fusion des communautés de communes qui impose un lissage sur 12 ans...

Les taux communaux resteraient donc respectivement à 8.67% pour la taxe d'habitation, 13.80% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti

Après délibérations, les taux des taxes locales sont approuvés à l'unanimité.

- **Vote des subventions aux associations :**

Compte tenu des demandes parvenues, la commission finances a proposé les montants des subventions aux associations en tableau annexe.

Après délibérations, les montants des subventions aux associations sont approuvés à l'unanimité.

- **Approbation des budgets primitifs 2019 :**

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre à 456 112 €.

Pour les dépenses, pas de grands changements dans les dépenses courantes. Comme chaque année, nous avons 5 000 € au 6815 pour provisionner des admissions en non valeur pour les impayés. Il est prévu 67 784 € de virement à la section investissement. Les frais de personnel sont largement surévalués à 93 000 €, ainsi que les charges afférentes (URSSAF, retraite...). A noter que les charges de personnel représentent 43% du fonctionnement, ce qui est inférieur à la moyenne de la strate (50%). Sont également inscrits 10 479 € de virement au budget annexe.

Pour les recettes, il y a 100 000.92 € d'excédent reporté de 2018 en R 002, partie du résultat non affectée. Au niveau des loyers, 14 000 € de recettes sont prévus. Concernant les dotations, nous n'avons, à ce jour aucune notification. Les montants inscrits sont donc seulement estimatifs. Comme chaque année la taxe sur les pylônes électriques devrait s'élever à 60 000 €. L'allocation compensatrice de la communauté de communes n'est pas encore votée, mais elle ne devrait pas bouger. Il est prévu 151 000 € de produit prévisionnel des impôts locaux sans avoir à ce jour les bases 2019.

Pour la section investissement, le budget est cette année, équilibré à 353 875 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 10 900 € en dépenses pour 5 800 € de recettes et sont constitués des travaux d'aménagement du bourg.

Les dépenses réelles prévues sont :

- L'extension de l'atelier communal pour 60 000 €, avec les subventions de l'Etat et du département pour respectivement 29 000 et 10 500 €.
- Les travaux de voirie pour 50 400 € comprenant la route de Masfrant sans toutefois comptabiliser l'aide du département pour 50%, et sans prendre en compte l'éventuel dédommagement de la Colas qui avait fait des malfaçons.
 - Les travaux du vieux pont pour 12 000 € prévus, avec la participation de la communauté de communes pour moitié, et les aides de 50% du département.
 - Des éventuels achats de terrains à Gattebourg pour 48 700 €
 - Des études pour la réalisation du lotissement : 47 595 € (levé topographique, étude de sol, étude de réseaux...), les travaux proprement nécessiteront la création d'un budget annexe.
 - L'aire de jeux de la place pour 15 000 €
 - Le remboursement des emprunts

Les autres dépenses sont des écritures d'ordre ou des dépenses facultatives, comme le remboursement de caution si un locataire s'en va ou les dépenses imprévues.

En recettes, outre les subventions précitées, il y a 18 000 € de remboursement TVA, 105 940 € d'affectation des résultats, un virement de 67 784 € de la section de fonctionnement, et le report du résultat 2018 de 67 201 €.

A noter que, cette année encore, la section investissement est équilibrée sans emprunt.

Budget assainissement :

Pour ce budget la section de fonctionnement est équilibrée à 54 053 € comprenant notamment 24 000 € de recettes provenant des redevances d'assainissement, et le report de 11 074 € de 2018, ainsi que la subvention du budget principal de 10 479 €.

Les dotations aux amortissements représentent 16 600 € de dépenses de fonctionnement, Il y a également 4 634 € d'intérêts d'emprunts au 66111, en baisse chaque année. Un virement de 10 000 € est prévu vers la section d'investissement. 12 000 € sont inscrits au 61523 pour un éventuel besoin concernant l'entretien des stations ou du réseau.

En investissement, le remboursement des emprunts représente 18 343.79 € (partie capital), et les 8 075.01 € de déficit reporté sont au D 001. En recettes, les 9 319 € d'affectation du résultat 2018 sont au 1068. A noter également les 10 000 € d'avance de trésorerie pour 2019 qui s'équilibrent avec le remboursement.

Ce budget trouve un sensible équilibre, depuis quelques années. La redevance d'assainissement semble adaptée, même si les opérations ne sont pas totalement équilibrées. En effet, nous amortissons nos installations sur 60 ans, alors que les emprunts sont sur une durée beaucoup plus faible (15 ans environ).

Après délibérations, les budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité.

- **Approbation des statuts de la CCHLeM :**

La communauté de communes a délibéré pour entériner l'adhésion de la commune nouvelle de Val d'Oire et Gartempe en lieu et place des communes de Bussière-Poitevine, Saint Barbant, Darnac et Thiat.

Il est donc nécessaire que toutes les communes membres délibèrent pour approuver la modification des statuts.

Après délibérations, les nouveaux statuts de la communauté de communes sont approuvés à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

Demande d'achat de terrain : un propriétaire du Liboueix a fait parvenir une demande pour acquérir une bande de terrain devant ses bâtiments. Le terrain faisant partie du domaine public, une enquête publique sera nécessaire.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette demande au prix de 2 € le m². Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur, la commune prendra quant à elle les frais d'enquête publique.

Point sur le projet de lotissement : L'ATEC nous a fait parvenir deux études de faisabilité concernant l'extension du lotissement de Gattebourg d'une part, et la création d'un autre à l'entrée du bourg.

- **Date du prochain conseil** : La date est fixée au lundi 6 mai

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à .22 heures 15